

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

CENTRE INTERNATIONAL POUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX

INVESTISSEMENTS

AGENCE MULTILATÉRALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

J

Communiqué de presse n° 5(F)

Le 29 septembre 2002

Rapport aux Conseils des Gouverneurs de la Banque et du FMI
de **M. TREVOR MANUEL**,
Président du Comité ministériel conjoint des Conseils des Gouverneurs
de la Banque et du Fonds sur le transfert des ressources réelles
aux pays en développement (Comité du développement)
en séance plénière

**Rapport aux Conseils des Gouverneurs de la Banque et du FMI
de M. TREVOR MANUEL,
Président du Comité ministériel conjoint des Conseils des Gouverneurs
de la Banque et du Fonds sur le transfert des ressources réelles
aux pays en développement (Comité du développement)
en séance plénière**

Monsieur le Président, Monsieur Kohler, Monsieur Wolfensohn, Mesdames et Messieurs les Gouverneurs, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous faire rapport, en ma qualité de Président du Comité du développement, sur les travaux réalisés par le Comité au cours des deux réunions qu'il a tenues cette année.

Lorsque le Comité du développement s'est réuni en avril, nous nous sommes félicités des progrès importants réalisés dans le cadre du Consensus de Monterrey, qui définit un nouveau pacte de partenariat entre les pays développés et les pays en développement fondé sur un ensemble de responsabilités et d'obligations mutuelles, permettant de progresser de manière tangible sur la voie d'une croissance durable et de la réduction de la pauvreté.

Ce nouveau partenariat a été réaffirmé à Johannesburg au début du mois, et une série d'engagements importants ont été pris dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie, de la santé, de l'agriculture, de la biodiversité et de la gestion des écosystèmes. Ces engagements se sont accompagnés du lancement d'initiatives en vue de leur exécution.

Dans le cadre de ce nouveau partenariat, les pays en développement se sont engagés à poursuivre des politiques rationnelles et à assurer une bonne gestion de l'action publique, et les pays développés se sont engagés à consacrer des ressources suffisantes au financement du développement. Les principaux moyens d'atteindre cet objectif seront un accroissement du niveau de l'aide publique au développement (APD) accordée aux pays en développement et l'exécution de l'Initiative PPTE. À Monterrey, les chefs d'État ont également accepté d'envisager d'autres sources de financement du développement.

Le Comité du développement est conscient des problèmes qu'il devra résoudre pour pouvoir honorer ses engagements et passer à l'action. La Banque a relevé le défi qui consiste à transformer ces engagements en résultats tangibles qui permettront d'améliorer les niveaux de vie des populations locales. Le Comité sait qu'il lui faut recentrer son attention sur les performances en s'assurant que les résultats obtenus au plan du développement sont évalués sur la base d'indicateurs bien définis et mesurables. Les progrès en ce domaine, tels qu'ils sont décrits dans un document intitulé « Améliorer la mesure et le suivi du développement, et la gestion axée sur les résultats », ont été examinés par le Comité.

Nous avons réaffirmé notre appui résolu au programme de travail entrepris pour harmoniser les politiques et les procédures opérationnelles des organismes bilatéraux et multilatéraux de manière à accroître l'efficacité et la rationalité de l'aide. Nous nous sommes engagés à poursuivre le processus de rationalisation de ces procédures et exigences.

En avril, nous avons insisté pour qu'une attention accrue soit accordée au renforcement des institutions et des capacités ainsi qu'au calendrier et à l'échelonnement des étapes du processus de réforme. Nous avons souligné l'importance de recentrer les efforts sur l'obtention de résultats qui pourront être utilisés par les pays pour concevoir et exécuter leurs stratégies et par les bailleurs de fonds et les organismes de développement pour accroître l'ampleur de leur appui et répartir celui-ci. En avril, nous avons approuvé l'Initiative pour l'accélération de l'aide au programme de l'Éducation pour tous.

Nous avons examiné, hier, les progrès accomplis dans le cadre de cette initiative ainsi que les problèmes associés à l'élargissement de la portée des activités dans deux autres domaines, à savoir, d'une part, le VIH/SIDA et les maladies transmissibles et, d'autre part, l'eau et l'assainissement. Nous avons vivement engagé la Banque à poursuivre ses travaux en ce domaine.

Nous avons examiné les résultats obtenus dans le cadre de l'Initiative PPTE et nous nous sommes félicités des progrès réguliers qui ont été accomplis. Nous restons déterminés à poursuivre cette initiative de manière énergique. Le Comité du développement est résolu à aider les pays membres les plus pauvres à sortir de manière durable d'une situation caractérisée par un niveau d'endettement intolérable. La réussite de l'Initiative PPTE exigera que tous les créanciers concernés participent pleinement à l'allègement de la dette et que des financements adéquats soient fournis à des conditions suffisamment concessionnelles par les institutions financières internationales et la communauté des bailleurs de fonds. La question du financement de l'Initiative PPTE revêt une importance cruciale pour le succès de celle-ci.

Nous notons avec satisfaction l'appui manifesté en vue de la couverture du déficit en ressources que devrait enregistrer le Fonds fiduciaire PPTE et qui, selon les estimations, serait de l'ordre de un milliard de dollars, et nous demandons instamment aux pays bailleurs de fonds de prendre de fermes engagements au plus tôt. Il est particulièrement important de veiller à ce que le coût pour l'IDA de l'allègement de la dette ne compromette pas les ressources de cette dernière, et les bailleurs de fonds ne doivent pas considérer que ces engagements sont un élément de leur budget d'aide global. De surcroît, il est essentiel pour la viabilité financière des pays bénéficiaires, que l'allègement de la dette bilatérale ne contribue pas à réduire l'allègement de la dette accordée au titre de l'Initiative PPTE par le biais d'une réévaluation de l'assistance.

En avril, le Comité avait noté que le Cadre de développement intégré/ Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (CDI/DSRP) servait de plus en plus de base commune à la mise en œuvre du nouveau partenariat au niveau des pays. Tout en reconnaissant que des améliorations pourraient encore être réalisées, nous partageons l'évaluation positive qui a été faite des mesures prises à ce jour, particulièrement pour renforcer la prise en charge du processus par les pays. Hier, durant notre réunion, nous avons examiné les résultats

récemment obtenus dans le cadre des DSRP, qui confirment les conclusions générales des examens réalisés au début de l'année. Le Comité juge encourageant l'intensification des efforts déployés par les pays pour formuler et mettre en œuvre leur DSRP.

Le Comité se félicite du rôle joué par la Banque et le FMI dans le but d'aider les PPTE à atteindre les objectifs de développement pour le millénaire. Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les autres programmes de développement qui ont l'adhésion des pays et l'appui financier auquel ils donnent lieu, notamment au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et des crédits à l'appui de la réduction de la pauvreté (CARP). Nous avons demandé aux bailleurs de fonds, comme à la Banque et au FMI, de mieux aligner la FRPC et les CARP sur les DSRP des pays. Le Comité a noté qu'il importera de poursuivre les efforts de collaboration entrepris pour renforcer les analyses des sources de croissance, et aider les pays à améliorer leurs systèmes de gestion des dépenses publiques et promouvoir le développement du secteur financier. Les pays devraient s'appuyer de manière systématique sur les analyses de la pauvreté et d'impact social pour évaluer les effets de leurs politiques.

Lors de notre réunion d'hier, nous avons noté les problèmes particuliers que pose pour l'Afrique la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire. Nous avons donc prié instamment la Banque et le FMI d'accroître leur appui aux pays de ce continent et de faire fond sur l'initiative du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, qui offre une occasion unique de réaliser des progrès notables et rapides.

Le Comité est également convenu qu'une amélioration de la cohérence des grandes orientations, de la coordination et de la coopération entre les organisations multilatérales profiterait largement à l'effort général déployé pour accroître l'efficacité de l'aide et réduire la pauvreté. À cette fin, le Comité a décidé qu'il examinerait un document de référence sur l'élargissement et le renforcement de la participation des pays en développement à l'établissement de normes et à la prise de décision au niveau international, que doivent préparer la Banque et le FMI en vue de sa prochaine réunion.

Nous avons examiné un rapport d'étape sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Nous avons entériné l'inclusion, sous conditions, des 40 + 8 Recommandations du GAFI dans la liste des normes et des codes internationaux pertinents pour les opérations de la Banque et du FMI.

Enfin, en ma qualité de Président du Comité du développement, je tiens à féliciter la Banque et les Délégués à l'Association internationale de développement (IDA) d'être parvenus à un accord sur la Treizième reconstitution des ressources de l'IDA.

Je vous remercie.